

CONSEIL MUNICIPAL du 15-11-2016

L'an deux mille seize, le quinze novembre deux mille seize, à vingt heure trente, le Conseil Municipal de la commune de Saint-Sulpice, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Mme Delfour Monique, Maire.

Présents : Mmes Delfour, Francoual, Pradines, Viard. Mrs Cayla, Faure, Larnaudie, Pégourié Plenacoste, Rames.

Absent: Mr Delbrel.

Secrétaire de séance : Colette Viard

Rappel de l'ordre du jour :

1. Délibérations :

- Village 100% compostage – en partenariat avec le SYDED
 - décision modificative : chapitre salaires et charges sociales
2. projet SIL (signalétique d'information locale)
 3. camping : compte rendu des rencontres : avec Nicolas / avec le notaire
 4. serre : convention avec les associations
 5. Informations : arrêté de délégation de signatures
trame verte et bleue
décharge pour déchets verts
 6. questions diverses

1 DELIBERATIONS

- Village 100% compostage : c'est une opération en partenariat avec le Syded, qui peut apporter une contribution allant jusqu'à 1000€ si la commune est retenue et fait des projets pour l'amélioration de la récupération des déchets. A l'unanimité, le conseil municipal délibère en faveur de la candidature de la commune.
Il est demandé que le récupérateur de vêtements soit placé au Mas de Castel.
Le tri de la terre et des pots provenant du cimetière a été effectué correctement grâce à une poubelle déposée à cet effet derrière l'église et à une information claire des usagers.
- Décision modificative : chapitre salaires et charges sociales : le Conseil Municipal délibère, à l'unanimité, en faveur d'une décision modificative concernant un poste de garderie pour un montant de 3185 €, à prendre sur le chapitre 11.

2 PROJET SIL

A partir de l'étude réalisée en 2012 par le Pays de Figeac, la communauté de communes a repris ce projet de signalétique en groupant les marchés avec toutes les communes intéressées. Une commission de travail, composée de Guillaume Cayla, Ségolène Francoual, Monique Delfour et Colette Viard étudiera de près ce projet et fera des propositions sur les signalétiques importantes, de façon à faire baisser le coût de cette opération. Guillaume

Cayla souhaite que cette signalétique soit rapidement mise en place, parce que concerné par la demande de suppression de la signalétique existante pour le Mas de Thomas.

3 CAMPING

La commission finances a rencontré Mr Nicolas Pernelle ; il demande que la commune acquitte le loyer 2016 du pré de Mrs Lasfargues, ainsi que les loyers futurs de cette parcelle, en incluant cette somme dans le loyer de la commune.

La commission finances a rencontré Me Roux, notaire à Cajarc ; celui-ci leur a confirmé que Mr Pernelle ayant acquitté les loyers des années 2013-2014-2015 pour ce pré, il en était devenu le locataire de fait.

A l'unanimité, le conseil municipal se prononce pour un rejet de la demande de Mr Nicolas Pernelle. Le montant du loyer communal reste inchangé et la location du pré lui incombe.

La commission finances le recevra dans les jours qui viennent pour lui notifier cette décision.

4 LA SERRE : CONVENTION AVEC LES ASSOCIATIONS

La convention tripartite règlementant l'utilisation de la Serre a fait l'objet d'une réunion entre les élus, l'association Loisirs et Découvertes et la Société de chasse. Cette convention n'a pas été modifiée et la signature aura lieu prochainement. Un comité de gestion est créé.

La commune a demandé un devis pour réaliser un branchement électrique propre à la Serre.

5 INFORMATIONS

- A la demande du trésorier, pour justifier les indemnités, un arrêté de délégation de signatures est pris en faveur du 1^o adjoint en cas d'empêchement du Maire, et en faveur du 2^o adjoint en cas d'empêchement du Maire et du 1^o adjoint.
- Trame verte et bleue : une première réunion a eu lieu, où Solène Soulas, la chargée de mission du PNR a rappelé le contexte de cette action prévue dans le cadre du Contrat Restauration Biodiversité signé avec la région ; un financement de 1500€ est possible pour la mise en œuvre de projets qui restent encore à définir lors d'une prochaine réunion prévue le 30 novembre.
- Décharge pour déchets verts : devant l'ampleur de l'amoncellement de branchages en bordure de la route D 41, au lieu dit le Rocher de Furat, et à la demande du propriétaire du terrain, il est décidé de prendre un arrêté d'interdiction de dépôt de déchets verts en ce lieu; il était proposé un dépôt pour les feuilles et les branches, uniquement pour les habitants du village, dans un terrain privé, dans le but d'un service rendu aux habitants du village. Le Conseil municipal, par 8 voix contre et 2 voix pour, décide d'interdire tout dépôt de déchets verts, que ce soit sur un terrain privé ou sur un terrain communal, par crainte que cela ne devienne une décharge sauvage, difficile à maîtriser.

6 QUESTIONS DIVERSES

- Circulation interdite sur le Coustalou depuis le Barry du Four vers la D 41. Tous les riverains n'ont pas encore été informés de cette décision. Dès que ce sera fait, il faudra placer les panneaux.
- Une journée de bénévolat des élus est envisagée pour la pose des panneaux, la pose des plaques de rues (toutes les autorisations ont été données), la réparation du toboggan de l'aire de jeux...
- La proposition du Grand Figeac de travaux avec un lamier pour procéder à l'élagage en bordure de chemin n'est pas retenue pour cette année : pas de réel besoin et budget insuffisant.
- Garderie : le coût en est rappelé : 14€11 / heure à la charge du SIVU, avec une contribution de 1€50 par jour et par enfant.
- Commune nouvelle : la prochaine réunion aura lieu à Brengues le jeudi 24 novembre à 20h00.
- Une réunion est prévue le 2 décembre à 20h30 pour valider le bulletin municipal de fin d'année, et fixer la date de la fête de Noël du personnel communal.
- La cérémonie des vœux est fixée au samedi 7 janvier.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 0h15.

Le prochain Conseil Municipal est prévu le lundi 12 décembre 20162016.